

LE GROUPE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION SUR MESURE (GAMM)

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

**DOSSIER No : GAMM 2019-04-09 et 2019-11-21
DATE : Le 21 juillet 2020**

ANTOINETTE DONGMO-TSAFACK et MATURIN-HARNAUD SONGANG

Bénéficiaires

-et-

LES CONSTRUCTIONS DE LA CHAUDIÈRE INC.

Entrepreneur

-et-

LA GARANTIE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE (GCR)

Administrateur

CERTIFICAT DE DÉSISTEMENT DES DEMANDES D'ARBITRAGE

Je soussignée, Me Karine Poulin, arbitre dûment mandatée par Le Groupe d'Arbitrage et de Médiation sur Mesure (GAMM) pour dresser le présent Certificat de désistement, certifie par la présente que le 14 juillet 2020 j'ai reçu la déclaration écrite du procureur des Bénéficiaires à l'effet qu'ils se désistent de leurs demandes d'arbitrage.

Conformément à l'engagement pris par l'Administrateur d'assumer la totalité des frais du présent arbitrage, lesdits frais sont à sa charge.

Montréal, ce 21 juillet 2020



Me Karine Poulin, arbitre